



Calcul indemnités de transport en intérim

Par Franyblue

Bonjour,

je travaille en intérim.

Je souhaiterais connaître les modalités de remboursement pour le transport des intérimaires?

J'ai lu que l'employeur (donc la maison d'intérim) devait rembourser 50% du titre de transport collectif sur présentation des justificatifs.

En regardant ma fiche de paie, j'ai constaté que le remboursement journalier ne correspondait pas aux 50% du titre payé.

exemple: j'ai une carte de transport 1-5 pour me déplacer lors de mes missions. Son prix est de 22,80? par semaine.

le calcul se fait-il sur 5 ou 7 jours pour obtenir le coût du transport journalier?

si calcul sur 5 jours: $22,80/5 = 4,56?$ de frais journalier donc la maison d'intérim devrait me rembourser $4,46/2 = 2,28?$ par jour de travail effectif.

si calcul sur 7 jours: $22,80/7 = 3,26?$ de frais journalier

donc la maison d'intérim devrait me rembourser $3,26/2 = 1,63?$

par jour de travail effectif.

on me rembourse seulement de 1,25? par jour, je suis donc perdante sur le transport.

Même question lorsque j'utilise mon véhicule.

J'ai fait un déplacement de Paris à mon lieu de mission soit 37km à l'aller et 37 km au retour soit 74km sur une journée.

J'ai déclaré 74km en note de frais. Je n'ai que 54,62km de remboursés.

Il est stipulé dans mon contrat que "le remboursement des frais de transport se fait sur présentation des justificatifs et suivant l'accord du supérieur hiérarchique." J'ai l'accord de ma supérieure.

Lorsque j'ai posé la question sur le calcul des frais de transport à la comptable de la maison d'intérim, je n'ai eu aucune réponse. Je l'ai relancé 2 fois, pas de réponse.

Quels recours ai-je pour demander mon dû?

Merci beaucoup pour votre aide.